

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 8

Présents : 7

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BLANCHARD Régine, M. TAUZIEDE Bernard, Mme HULSHOF Sabine, M. ROBERT François, Mme CRUET Cynthia, Mme LACAZE Aurélie, M. SAUQUES Kévin

Etaient absent : M. CAZES Jérôme

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CRUET Cynthia

Date de convocation

17/03/2025

DÉLIBERATION APPROUVANT AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur TAUZIEDE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ce même jour.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 163 936,56 euros

- un excédent reporté de : 133 897,73 euros

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 297 834,29 euros

- un déficit d'investissement de : 64 330,21 euros

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 64 330,21 euros

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT 297 834,29 euros

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 64 330,21 euros

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 233 504,08 euros

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : (déficit) 64 330,21 euros

Après en avoir longuement délibéré le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité l'affectation des résultats 2024 tel que présentée.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pour extrait conforme,

